

COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ESSOR DU RHIN DE FESSENHEIM DE LA SEANCE DU 26 AOUT 2013.

Sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

L'an deux mille treize, le vingt-six du mois de d'août à 19 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué par convocation en date du vingt et un août 2013, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André ONIMUS, Président.

Membres présents : Frédéric GOETZ, Agnès KIEFFER, Cédric LEPAUL, Henri MASSON, Etienne SIGRIST, Patrice WALTISPERGER, François BERINGER, Agnès MATTER-BALP, Fabienne STICH, Christophe BITARD, Bernard BRUN, Jean GOETZ, Mario HEGY, Eric MICHELAT, Pierre RENTZ et François WASSMER.

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : Philippe HEID à Cédric LEPAUL.
Cyrille LHUILLIER à Patrice WALTISPERGER.
Florent OTT à Jean GOETZ.

Secrétaire de séance : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, assistée par M. Fabrice KRIEGER, directeur général des services.

Etaients invités par ailleurs : Mme Christine VEILLARD, responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf Brisach, excusée.
M. Michel HABIG, conseiller général du canton d'Ensisheim, excusé.
Mme Nadia BATOT, ETAPS à la CCER.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la presse locale.

La séance est précédée par l'intervention de Mme Stéphanie CHEFDEVILLE, directrice de l'Office de Tourisme de Guebwiller – Soutlz et des Pays du Florival, invitée à présenter la structure qu'elle dirige et les actions engagées dans le domaine de la promotion touristique sur le territoire couvert. 150 professionnels du tourisme sont membres de l'OT. Le budget de l'association est de l'ordre de 590 000 €. La participation financière de la communauté de communes de Guebwiller est de 390 000 € (ce montant inclus l'encaissement de la taxe de séjour d'environ 75 000 €).

M. le Président ouvre la séance à 20h00 et aborde l'ordre du jour en demandant à Mme Nadia BATOT, en fonction à la communauté de communes depuis le 12 août en qualité d'éducatrice sportive, de se présenter et d'indiquer les missions dont elle a la charge.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 29 juillet 2013
2. Enseignement du sport à l'école : convention avec l'éducation nationale
3. Sensibilisation à la création d'entreprises : Convention de partenariat avec BGE Alsace
4. Acquisition d'un terrain en Zone Industrielle Kœchlin
5. Piste cyclable Fessenheim – Hirtzfelden : convention de financement avec le Département du Haut-Rhin
6. Promotion touristique : Conventions de partenariat
 - 6.1 Office de Tourisme du Pays de Brisach
 - 6.2 Office de Tourisme de Guebwiller – Soultz et des Pays du Florival
7. Décisions modificatives n°6 / 2013 – Budget Principal : Ajustement de crédits
8. Divers (CNPE de Fessenheim, Maison Eclésièr de Hirtzfelden, coopération transfrontalière...)
9. Communications

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 29 juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2013 est approuvé sans observation.

2. Enseignement du sport à l'école : convention avec l'éducation nationale

Rapporteur : Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente.

Par délibération du 26 juin 2013, le conseil communautaire a décidé de poursuivre la politique en faveur de l'enseignement des activités physiques et sportives dans les écoles primaires de la communauté de communes.

La commune de Fessenheim n'assurant plus ce service pour le compte de l'intercommunalité, le recrutement d'un éducateur sportif a été réalisé au sein de la communauté de communes. La nouvelle recrue, Mme Nadia BATOT, est en fonction depuis le 12 août 2013. Son intervention est soumise à l'agrément annuel de l'Inspecteur d'Académie.

A ce titre, une convention régissant la participation du ou des intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles élémentaires et maternelles doit être conclue entre la communauté de communes et l'inspection académique du Haut-Rhin. Elle indique entre autre que :

- Les lieux de pratique sont les installations proches des écoles
- L'enseignement des activités physiques et sportives s'inscrit dans le programme d'éducation physique et sportive des écoles concernées et est soumise à la réglementation en vigueur
- Les objectifs et la démarche pédagogique figurent dans le projet établi par l'équipe enseignante
- Les conditions générales d'organisation et les conditions de concertation préalable à la mise en œuvre des activités

Cette convention est signée en début d'année scolaire et a une durée d'un an. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé d'approuver le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et l'inspection académique du Haut-Rhin.

Suite à l'exposé de Mme Agnès KIEFFER, Vice-présidente, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et l'inspection académique du Haut-Rhin pour une durée de 1 an, tacitement reconductible, à compter de la rentrée scolaire 2013 ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives.

3. Sensibilisation à la création d'entreprises : Convention de partenariat avec BGE Alsace

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

BGE est le premier réseau indépendant d'aide à la création d'entreprises en France. Présentes depuis 30 ans sur tout le territoire national, ces structures associatives sont dédiées à l'accompagnement global des futurs créateurs. Certaines de ces structures gèrent des pépinières d'entreprises (à Besançon par exemple).

L'association BGE Alsace créée en mars 2012, accueille, accompagne et suit les créateurs/repreneurs d'entreprises sur les domaines suivants :

- Réalisation de l'étude de marché
- Etude de la faisabilité économique et rédaction d'un prévisionnel
- Choix du statut juridique
- Mobilisation des aides financières
- Simplification des démarches relatives à l'implantation.

Le siège de l'association est à Strasbourg.

Dans le cadre de ses missions, BGE Alsace mène une action intitulée « Bus de la création » qui vise à l'émergence de nouvelles entreprises en milieu rural. Le passage du bus est prévu dans toutes les communes et des ateliers se tiendront à la Ruche en septembre/octobre 2013.

Une convention régissant les modalités partenariales doit être conclue entre la communauté de communes et BGE Alsace. Les apports en nature prévus correspondent à la diffusion des supports de communication, la mise à disposition de salles dans les locaux de la Ruche et la prise en charge des frais de repas pour les conseillers BGE.

Il est proposé d'approuver le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et BGE Alsace relative à la sensibilisation à la création d'entreprises.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et BGE Alsace relative à la sensibilisation à la création d'entreprises ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives.

4. Acquisition d'un terrain en Zone Industrielle Kœchlin

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Par délibération du 9 juillet 2013, la commune de Fessenheim est disposée à céder à la communauté de communes la parcelle cadastrée en section 52 n° 13 d'une contenance de de 7,80 ares, située le long du Muhlbach dans la Zone Industrielle Kœchlin (ZIK).

Dans le cadre de sa politique de développement économique, il semble tout-à-fait opportun que la communauté de communes puisse acquérir cette parcelle.

Le conseil est invité à statuer sur cette acquisition dont le prix est fixé à l'euro symbolique.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Décide d'acquérir la parcelle cadastrée en section 52 n° 13 d'une contenance de 7,80 ares cédée par la commune de Fessenheim à l'euro symbolique ;

Prend en charge les honoraires de géomètre, de notaire et tous les frais annexes relatifs à cette cession ;

Autorise le Président ou son représentant à signer l'acte notarié de cession et toutes les pièces nécessaires à la finalisation de cette transaction.

5. Piste cyclable Fessenheim – Hirtzfelden : convention de financement avec le Département du Haut-Rhin

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Le Département du Haut-Rhin a engagé une politique de promotion de l'usage du vélo en adoptant un schéma départemental des itinéraires cyclables.

Dans le cadre de cette politique, le Conseil Général a décidé de prendre en charge financièrement 80 % du coût HT de l'opération d'aménagement ou de réaménagement des itinéraires cyclables inscrits au schéma départemental. Les 20 % restants sont demandés aux structures compétentes dans les territoires.

Pour améliorer la sécurité et le confort des cyclistes, le Département du Haut-Rhin envisage l'aménagement d'un itinéraire cyclable sur l'emprise du domaine départemental (RD 3bis) et sur les chemins ruraux, reliant Fessenheim à Hirtzfelden, sur les bans des 2 communes.

Une convention régissant les modalités financières doit être conclue entre la communauté de communes et le Conseil Général du Haut-Rhin. Le coût de l'opération est estimé à 469 200 € HT, soit

561 163 € TTC. La charge financière pour l'intercommunalité est de 93 840 €. Il est proposé d'approuver le projet de convention.

Suite à l'exposé de M. Henri MASSON, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

Approuve le projet de convention à intervenir entre la communauté de communes et Conseil Général du Haut-Rhin relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable reliant Fessenheim à Hirtzfelden ;

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013 ;

Autorise M. le Président ou son représentant à signer ladite convention dont un exemplaire est joint en annexe et toutes les pièces y relatives.

6. Promotion touristique : Conventions de partenariat

6.1 Office de Tourisme du Pays de Brisach

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

6.2 Office de Tourisme de Guebwiller – Sultz et des Pays du Florival

Ce point est reporté à un prochain conseil communautaire.

7. Décisions modificatives N°6/2013 - Budget Principal : Ajustement de crédits

Rapporteur : M. Etienne SIGRIST, Vice-président.

Vu la délibération du 29 juillet 2013, approuvant l'embauche de personnels (ETAPS),

Vu le remboursement aux communes de frais de participation aux SIVUs des collèges par fonds de concours,

Vu la nécessité d'imputer ces dépenses en fonctionnement au regard de la concordance des flux croisés entre l'intercommunalité et ses communes membres,

Vu l'encaissement erroné de la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et le remboursement y relatif,

Vu les recettes fiscales complémentaires encaissées au 31 août 2013,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Autorise l'inscription de crédits supplémentaires au Budget 2013, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
2041412 – 204 – Subventions d'équipement versées aux communes membres	Ajustement de crédits	- 55.000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT		- 55.000,00 €	0,00 €
FONCTIONNEMENT			
73111 – Taxes foncière & d'habitation	Ajustement de crédits		+ 105.000,00 €
657341 – 65 – Subventions de fonctionnement versées aux communes membres	Ajustement de crédits	+ 55.000,00 €	
62878 – 011 – Remboursement de frais aux communes membres	Ajustement de crédits	- 30.000,00 €	
6411 – 012 – Personnel titulaire	Ajustement de crédits	+ 30.000,00 €	
673 – 67 – Titres annulés (sur exercices antérieures)	Ajustement de crédits	+ 50.000,00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT		+ 105.000,00 €	+ 105.000,00 €

8. Divers (CNPE de Fessenheim, Maison Eclusière de Hirtzfelden, coopération transfrontalière...):

CNPE de Fessenheim : Dans le cadre de la requête contre les décrets instituant et portant nomination d'un délégué interministériel à la fermeture de la centrale nucléaire et à la reconversion du site, l'avocat a transmis à la communauté de communes les textes des mémoires mis au point dans la perspective d'obtenir l'annulation des deux décrets.

Maison Eclésièrre de Hirtzfelden : La visite de la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach, organisée le 22 août 2013, a permis de prendre connaissance des missions assurées par ce Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) auprès des scolaires et du grand public, pour les loisirs des jeunes, l'accompagnement de collectivités, les formations adulte et l'accueil du public handicapé. En 2012, la Maison de la Nature du Sundgau a touché 5 141 personnes, tout public confondu. Le budget de l'association est de 384 000 €. Un groupe de travail constitué d'élus et ouvert aux associations « nature » sera formé pour la réalisation du projet de CINE à la maison éclésièrre de Hirtzfelden. Mme Agnès KIEFFER et Agnès MATTER-BALP ainsi que MM. François BERINGER, Frédéric GOETZ, Jean GOETZ, André ONIMUS et Henri MASSON souhaitent y participer.

Coopération transfrontalière : par courrier adressé au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) le 12 août 2013, la société ARCADIS, maître d'œuvre de la construction du pont de la Hardt, indique que le calcul de l'ouvrage prend en compte un affouillement de 3 m de profondeur, couplé avec une crue centennale du Rhin. Aussi la stabilité de l'ouvrage n'est pas mise en cause. Cependant, pour prévenir de tout désordre important et pour limiter l'affouillement, la mise en œuvre d'enrochements à l'amont de la pile P2 de l'ouvrage est conseillée par la société ARCADIS et par le *Wasser und Schriffahrtsamt* (service de la navigation allemande). Il convient également de lancer une étude hydraulique pour déterminer la cause de ces affouillements. Proposée et prise en charge financièrement par le *Wasser und Schriffahrtsamt*, la démolition de la rampe de l'OTAN au droit du pont permettrait également de favoriser l'écoulement. Si les affouillements sont inéluctables, la mise en place d'une solution lourde en amont et en aval de la pile P2 sera nécessaire.

GERPLAN transfrontalier : Le questionnaire diffusé sur tout le territoire couvert par l'étude a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux par courrier. Le travail se poursuivra cet automne avec la définition des actions envisageables dans chaque commune.

SIG : La réunion thématique SIG relative au marché de mise à jour des levées topographiques aura lieu le jeudi 26 septembre 2013 à Fessenheim.

EHPAD Les Molènes : Le passage de la commission de sécurité se déroulera le lundi 16 septembre 2013.

9. Communications :

Pays & SCOT RVGB : les prochains comités directeurs se tiendront le 4 septembre 2013 à Ensisheim.

DETR : la commission de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux aura lieu le 6 septembre 2013 à Colmar.

CTV : la prochaine réunion thématique pour la préparation du Contrat de Territoire de Vie (CTV) Florival Vignoble Plaine du Rhin 2014-2019 aura lieu le 20 septembre 2013 à Ensisheim.

Tour de table

M. Eric MICHELAT : demande ce qu'il advient du projet de haras sur l'ancienne friche militaire à Blodelsheim. Le bénéficiaire du bail n'a pas réglé les loyers de 2011 et 2012. Le permis de construire déposé n'a pas pu être délivré faute des pièces complémentaires demandées.

M. Cédric LEPAUL : donne des informations sur l'état d'avancement du chantier du multi accueil Pirouette à Fessenheim.

Mme Agnès KIEFFER : salue le succès de la randonnée cycliste organisée en partenariat avec la communauté de communes du Centre Haut-Rhin. Elle rappelle la date de réunion de rentrée avec les directeurs des écoles, le 10 septembre 2013 à Fessenheim ainsi que celle de la prochaine sortie culturelle le 12 septembre au Musée Laliue à Wingen sur Moder.

Mme Fabienne STICH : indique que l'ARCICEN délocalise la prochaine réunion à Fessenheim en octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président remercie le personnel qui a préparé cette réunion et clôt la séance à 22 h 00. Il invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil communautaire du 29 juillet 2013
2. Enseignement du sport à l'école : convention avec l'éducation nationale
3. Sensibilisation à la création d'entreprises : convention de partenariat avec BGE Alsace
4. Acquisition d'un terrain en Zone Industrielle Kœchlin
5. Piste cyclable Fessenheim – Hirtzfelden : convention de financement avec le Département du Haut-Rhin
6. Promotion touristique : conventions de partenariat
 - 6.1 Office de Tourisme du Pays de Brisach
 - 6.2 Office de Tourisme de Guebwiller – Soultz et des Pays du Florival
7. Décisions modificatives n°6 / 2013 – Budget Principal : Ajustement de crédits
8. Divers (CNPE de Fessenheim, Maison Eclusière de Hirtzfelden, coopération transfrontalière...)
9. Communications

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M. André ONIMUS	Président		
M. Frédéric GOETZ	Vice-président		
Mme Agnès KIEFFER	Vice-présidente		
M. Cédric LEPAUL	Vice-président		
M. Henri MASSON	Vice-président		

Prénom / Nom	Qualité	Signature	Procuration
M. Etienne SIGRIST	Vice-président		
M. Patrice WALTISPERGER	Vice-président		
M. François BERINGER	Assesseur		
M. Philippe HEID	Assesseur		Procuration à Cédric LEPAUL
Mme Agnès MATTER BALP	Assesseur		
Mme Fabienne STICH	Assesseur		
M. Christophe BITARD	Conseiller communautaire		
M. Bernard BRUN	Conseiller communautaire		
M. Jean GOETZ	Conseiller communautaire		
M. Mario HEGY	Conseiller communautaire		
M. Cyrille LHUILLIER	Conseiller communautaire		Procuration à Patrice WALTISPERGER
M. Eric MICHELAT	Conseiller communautaire		
M. Florent OTT	Conseiller communautaire		Procuration à Jean GOETZ
M. Pierre RENTZ	Conseiller communautaire		
M. François WASSMER	Conseiller communautaire		